



# Commune de Plaisance

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2023

M A I R I E  
D E  
**PLAISANCE**



Le 05 avril 2023

Madame le Maire de PLAISANCE  
à  
Messieurs les Adjointes  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

### CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**MERCREDI 12 AVRIL 2023 à 20 Heures 30**

**à la salle des fêtes**

#### Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

#### Délibérations

- ✓ Vote des taux des quatre taxes directes locales,
- ✓ Présentation et vote du Budget Primitif 2023,
- ✓ Recrutement adjoint technique : proposition augmentation heures hebdomadaires.

#### Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **DOUZE** du mois d'**AVRIL** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 5 avril 2023 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **10**

Etaients présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, PROU, ROUCHON

MM. de MONTBRON, LONGUET, SICOT

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 15 mars 2023.

Délibérations

- ✓ Vote des taux des 4 taxes directes locales.
- ✓ Présentation et vote du budget primitif 2023.
- ✓ Recrutement adjoint technique : proposition d'augmentation des heures hebdomadaires.

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et fait observer une minute de silence à la mémoire de l'agent technique de la commune Patrice GARNIER, décédé des suites d'une longue maladie.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

### **2023-19 Vote des taux des 4 taxes directes locales.**

Madame le Maire informe le Conseil que la délibération prise lors du dernier Conseil municipal est incomplète ; il est en effet nécessaire de déterminer le taux de la taxe d'habitation s'appliquant sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

Après débat, au vu des projets de la Commune et de l'équilibre financier constaté sur la Compte Administratif 2022, Madame le Maire souhaite maintenir les 4 taux adoptés en 2022, à savoir :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : **3,91 %**
- Taxe foncière bâtie : **28.97 %**
- Taxe foncière non bâtie : **8.80 %**
- Contribution Foncière des Entreprises : **6.23 %**

Madame le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition de taux.

<b>VOTANTS : 10</b>	<b>Pour : 09</b>	<b>Contre : 01</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

### **2023-20 & 21 Présentation et vote du budget primitif 2023.**

Mme le Maire donne lecture au Conseil des principes généraux d'élaboration d'un budget communal, ainsi que les mécanismes comptables d'équilibre du budget et d'articulation entre budget de fonctionnement et budget d'investissement.

Puis Mme VEDRINES donne lecture et explications détaillées des différentes dépenses et recettes prévues.

La synthèse de la prévision budgétaire s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section fonctionnement	489 000,00	225 243,98
Report 2022 de la section de fonctionnement		263 756,02
<b>TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>489 000,00</b>	<b>489 000,00</b>
Crédits d'investissement	59 631,70	93 000,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Report 2022 de la section d'investissement	33 368,30	
<b>TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>93 000,00</b>	<b>93 000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET 2023</b>	<b>582 000,00</b>	<b>582 000,00</b>

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'élaboration du budget prévisionnel 2023.

<b>VOTANTS : 10</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

**2023-22 Recrutement adjoint technique : proposition d'augmentation des heures hebdomadaires.**

Madame le Maire expose les horaires de travail de l'agent technique de la commune dans les autres collectivités.

Sachant qu'un agent avec multi-employeurs publics ne doit pas dépasser 40 heures de travail hebdomadaires, Madame le Maire propose les nouveaux horaires suivants :

Mercredi 8h00 - 15h30

Jeudi 8h00 - 15h30

Un samedi matin sur deux 8h00 - 12h00

Ces nouveaux horaires génèrent un volume de 6h d'augmentation du temps de travail.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

<b>VOTANTS : 10</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

**Questions diverses**

- ✓ La fête des voisins est fixée au 23 juin 2023

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**